



Procès-verbal de la

***Séance plénière du Conseil général***

**Mardi 2 novembre 2021 à 19h30**

Lieu : Salle polyvalente, Châteauneuf  
Présences : 24 conseillers généraux (voir liste) / 9 conseillers communaux  
Excusés : Nadine Meyer, Anaël Joly, Julien Fournier, Albert Asanovic, Ulrich Güller,  
Absents :

M. Jean-Daniel Vergères ouvre la séance à 19h30. Cette séance extraordinaire compte deux points à l'ordre du jour, à savoir :

**Ordre du jour :**

1. Demande d'un crédit d'engagement pour la construction d'un centre d'entretien à Châteauneuf-Conthey, au lieudit les Pinèdes.
2. Divers.

---

**1. Demande d'un crédit d'engagement pour la construction d'un centre d'entretien à Châteauneuf-Conthey, au lieudit les Pinèdes**

M. Régis Evéquoz, conseiller communal en charge du dicastère Bâtiments – Constructions présente les caractéristiques techniques du projet dont le coût est estimé à CHF 5'304'000.

Mme Kathleen Rossier Moll, présidente de la commission de gestion et Mme Angela Arce, rapporteuse de ladite commission donnent lecture du rapport établi pour cette demande de crédit d'engagement.

Le détail des questions ensuite soulevées figure ci-après :

**Question 1 :**

Mme Emilie Dessimoz s'interroge sur le fait que prévoit un montant de CHF 10'000.00 concernant l'arborisation et la végétalisation alors qu'aucun arbre ne figure sur les plans. Elle se demande également s'il a été envisagé de végétaliser le toit.

M. Régis Evéquoz en réponse à cette question montre sur le plan projeté, les espaces concernés, notamment à l'arrière du bâtiment. M. Philippe Germanier rajoute que des discussions ont également lieu concernant le remplacement d'arbres le long de la route des Peupliers.

**Question 2 :**

Mme Emilie Dessimoz se demande pourquoi avoir opté uniquement pour un chauffage à gaz et non pas un système solaire ou une pompe à chaleur.

M. Régis Evéquoz répond que le raccordement au gaz est déjà installé sur la parcelle. Il ajoute qu'il s'agit de chauffer rapidement, ponctuellement des parties spécifiques des locaux et qu'en ce sens le gaz demeure la meilleure alternative.



Question 3 :

Mme Emilie Dessimoz demande si l'accès à l'arrière du bâtiment est compatible avec le projet de revitalisation de la Morge.

M. Philippe Germanier précise que l'accès à l'arrière restera naturel et non goudronné. De plus, il précise que les locaux supérieurs seront accessibles de l'intérieur. Les quais sont réservés à des chargements, respectivement déchargements ponctuels à l'aide de moyens adéquats.

Question 4 :

Mme Emilie Dessimoz s'inquiète si le nettoyage des engins à l'aide d'un Karcher se fera avec de l'eau potable ou s'il est possible de récupérer les eaux du toit notamment.

M. Philippe Germanier répond qu'il n'y a pas eu d'étude en ce sens. Il ajoute cependant que la problématique est prise en considération par l'Exécutif dans le cadre des projets en cours. Il relève également qu'il n'y a pas de réseau d'irrigation dans cette zone.

Question 5 :

Mme Emilie Dessimoz constatant qu'une importante partie de l'ouvrage est réalisé en bois, questionne l'Exécutif sur la provenance du bois.

M. Dany Jollien explique que le service forestier de la commune ne dispose pas des stocks nécessaires pour ce genre d'ouvrage. De plus, il explique que le bois massif n'est pas approprié pour ce genre de construction. Le bois collé nécessaire est produit dans le canton de Fribourg.

Mme Emilie Dessimoz aurait souhaité que la commission EEE soit impliquée dans l'analyse de cette demande de crédit.

Question 6 :

M. Damien Fumeaux demande si les quais de chargement sont adaptés aux véhicules qui effectueront les livraisons aux services techniques.

M. Régis Evéquoaz précise que ces quais ne sont pas destinés à recevoir des matériaux lourds et volumineux. Les espaces supérieurs seront utilisés pour le rangement de petits éléments comme les décorations de Noël, par exemple.

Question 7 :

M. Damien Fumeaux s'interroge sur le système de protection incendie.

M. Régis Evéquoaz indique que des portes anti-feu sont prévues concernant les locaux contenant des matières hautement inflammables et que des sprinkler seront notamment installés dans l'ensemble du bâtiment.

Question 8 :

M. Joël Berthoud demande s'il a été prévu une ouverture manuelle des portes sectionnelles, notamment si des baisse de courant devaient être enregistrées.

M. Régis Evéquoaz précise qu'un système à chaîne a été privilégié en consultation avec les services concernés. Ceci malgré le fait qu'un poste pour la motorisation des portes soit prévu.



Question 9 :

M. Joël Berthoud demande s'il a été prévu d'installer une borne électrique pour le chargement des futurs véhicules de la voirie et des services techniques.

M. Philippe Germanier indique que des bornes ont été acquises il y a quelques années en collaboration avec OIKEN SA et qu'elles pourraient être posées aux Pinèdes.

L'Exécutif précise encore que des ajustements peuvent être apportées jusqu'au terme du projet. Le conseil général accepte l'entrée en matière à l'unanimité des membres présents.

Mme Kathleen Rossier Moll délivre les conclusions de la COGES.

Le crédit d'engagement de CHF 5'304'000 pour ce projet est accepté par 21 voix pour et 2 abstentions.

**2. Divers**

Aucune prise de parole n'est demandée.

M. Jean-Daniel Vergères clôt cette séance à 20h30

**Annexes :**

- Liste des présences.
- Message du Conseil municipal au Conseil général.
- Dossier de présentation établi par le bureau Rudaz – Rudaz Architectes.
- Rapport de la COGES.

---

Conthey, le 2 novembre 2021

Le Président du Conseil général

**Jean-Daniel Vergères**

Le secrétaire du Conseil général

**Josué Coudray**